

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°037

OBJET : FESTIVAL CONVENANZA 2026			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'association « De la City à la Cité » organise depuis 12 ans le Festival CONVENANZA en co-réalisation avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN). Cet événement, qui a toujours bénéficié de l'accompagnement de la Ville de Carcassonne, se déroule dans la Cour du Château Comtal et attire chaque année de nombreux touristes, notamment étrangers. Il s'agit du rendez-vous musical de l'automne et il attire un large public, européen et particulièrement Britannique. Cette année, la manifestation aura lieu du 24 au 27 septembre 2026.

Au regard de l'impact de l'évènement sur le rayonnement culturel de la Commune et de la qualité des spectacles, il est important de soutenir, cette année encore, les créateurs de cette manifestation. La participation de la Ville est totalement légitime par la qualité des moyens mis en œuvre pour la réussite du Festival CONVENANZA.

Aussi, il est proposé de mettre en place un partenariat entre l'association « De la City à la Cité » et la Ville de Carcassonne ; l'expertise de la Ville en matière de festival et d'évènementiel étant incontestable. Il s'agit d'apporter un renfort en matériel et savoir-faire indispensable à ce type de rendez-vous festif. En contrepartie, l'association s'engage à verser à la Ville la somme de 4000.00 €H.T. soit 4800.00 €T.T.C. Elle s'engage également à faire rayonner la Ville en apposant son logo sur ses différents supports de communication. Elle fera également bénéficier la collectivité d'invitations pour l'évènement. Les conditions du partenariat sont formalisées par la convention ci-jointe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les actes et documents à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32558-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026